



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 16 janvier 2019
Procès-verbal n° 22

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Didier DANIEL

Approbation du PV n° 21 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
de Départemental 1 à Départemental 5	<u>J10</u> : 08 et 09 décembre 2018	19 et 20 janvier 2019
de Départemental 1 Féminines	<u>J09</u> : 08 et 09 décembre 2018	à fixer

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
1		9	02/12/18	20694012	Nieuil l'Espoir (1) / Château Larcher (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
1		9	01/12/18	20694014	Neuville (2) / Lusignan(1)	Décision de l'arbitre	16/02/19
2	A	11	16/12/18	20694158	Boivre (1) / Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	27/01/19
2	A	11	15/12/18	20694159	Naintré (2) / Vouillé (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
2	B	9	01/12/18	20694280	Rouillé (1) / Vivonne (1)	Arrêté municipal	16/02/19
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	17/02/19
3	A	8	25/11/18	20694402	ASM (1) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	27/01/19
3	A	9	02/12/18	20694411	Châtelleraut Portugais (2) / Cernay (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
3	A	11	15/12/18	20694420	Antran (2) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
3	A	11	16/12/18	20694421	Leigné sur Usseau (1) / St Genest d'Ambière (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	A	11	16/12/18	20694422	Antoigné (1) / Ingrandes (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	9	02/12/18	20694542	Poitiers 3 cités (2) / Oyré Dangé (2)	Décision de l'arbitre	27/01/19
3	B	11	15/12/18	20694556	St Savin (2) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	23/02/19 à 20h
3	C	9	02/12/18	20694675	Brion St Secondin (2) / St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	27/01/19



4	B	9	02/12/18	20694938	Availles en Châtelleraut (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	27/01/19
4	B	11	16/12/18	20694948	Jardres (1)	Pleumartin / La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
4	D	9	02/12/18	20695199	Champagné (1)	Verrières (2)	Arrêté municipal	24/02/19

5	A	9	02/12/18	20695331	Cernay (2)	L'Envigne (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	A	10	02/12/19	20695332	Beaumont St Cyr (4)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	27/01/18
5	A	11	16/12/18	20695347	St Genest d'Ambière (2)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	8	25/11/18	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	9	02/12/18	20695468	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	11	16/12/18	20695475	Châtelleraut Portugais (3)	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Terrain impraticable	27/01/19
5	B	11	16/12/18	20695476	Les Ormes (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695477	Lavoux-Liniers (1)	L'Espinasse (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695478	Vouneuil sur Vienne (1)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695479	Senillé St Sauveur (1)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695480	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	17/02/19
5	C	9	02/12/18	20695600	St Savin (3)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	C	11	16/12/18	20695611	Nalliers (1)	Civaux (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	D	9	02/12/18	20695732	Château Larcher (2)	Chaunay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	D	11	15/12/18	20695741	St Maurice Gençay (2)	Sud Vienne région de Couhé (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	E	9	02/12/18	20695860	Nieuil l'Espoir (3)	Vernon (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	E	11	16/12/18	20695874	Nieuil l'Espoir (3)	Béruges (2)	Arrêté municipal	27/01/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
1		8	02/12/18	20737120	St Romans / Paizay (1) / Fontaine le Comte (1)	Arrêté municipal	24/02/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1) / La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.



ACG Foot Sud 86
Adriers
Antran
Availles en Châtelleraut
Beaumont St Cyr
Biard
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon sur Vienne
Chasseneuil St Georges
Châteauneuf Targé
Châtelleraut Portugais
Chauvigny
Civaux
Couhé
Coulombiers
Coussay les Bois
GJ 3 Vallées 86
Ingrandes
Iteuil

Jardres
Jaunay Clan
La Ferrière / Magné
La Pallu
Lhonnaizé
Ligugé
Loudun
Lusignan
Marigny St Léger
Migné Auxances
Montamisé
Montmorillon
Naintré
Nieuil l'Espoir
Nouaillé Maupertuis
Payroux
Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers Cep
Poitiers Gibauderie

Poitiers Portugais
Poitiers PTT
Poitiers St Eloi
Pressac
Sèvres Anxaumont
Sillars
Sommières St Romain
St Christophe
St Julien l'Ars
St Maurice Gençay
St Saviol
Sud Vienne région de Couhé
Thuré Besse
Usson L'Isle
Verrières
Vivonne
Vouillé
Vouneuil sous Biard

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694152 : Beaumont St Cyr (2) È Naintré (2) en poule A du 09/12/18 remis le 20/01/19

En raison de l'occupation du terrain de Beaumont St Cyr, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Naintré le samedi 19/01/19 à 20h.

Match n° 20694218 : Naintré (2) - Beaumont St Cyr (2) en poule A du 04/05/19

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Beaumont St Cyr le dimanche 05/05/19 à 13h15.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694546 : St Benoît (2) È Biard (1) en poule B du 08/12/18 remis le 19/01/19

En raison de l'occupation du terrain de St Benoît, la rencontre en rubrique est fixée au dimanche 20/01/19 à 15h, même terrain.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20695205 : Charroux Mauprévoir (1) È Champagné (1) en poule D du 09/12/18 remis le 20/01/19

Courriel du club de Charroux Mauprévoir (14/01/19 à 8h20) signalant que la rencontre en rubrique se déroulera sur le stade du Paradis à Mauprévoir.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695464 : Vouneuil sur Vienne (1) È Ozon (2) en poule B du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Ozon (2) d'un joueur (licence n° 2544431439) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Ozon lequel peut formuler ses observations avant la date du 30/01/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.



Match n° 20695467 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Leigné sur Usseau (2) en poule B du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) d'un joueur (licence n° 1102441867) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de Bonneuil Matours et d'Archigny lesquels peuvent formuler leurs observations avant la date du 30/01/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20695993 : La Pallu (3) È Buxerolles (3) en poule F du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de La Pallu (3) d'un joueur (licence n° 1119308812) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de La Pallu lequel peut formuler ses observations avant la date du 30/01/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20695470 : Châtelleraut Portugais (3) È Les Ormes (1) en poule B du 09/12/18 remis le 20/01/19

Suite à la demande du Grand Châtelleraut, la rencontre en rubrique se déroulera sur le stade municipal à 15h.

DEPARTEMENTAL 6

Courriel du club d'Ouzilly (14/01/19 à 11h57) souhaitant le réengagement de son équipe 2 malgré son forfait général en 1^{ère} phase.

Considérant que le nombre de licenciés : 19 pour le club d'Ouzilly et 9 pour le club de Colombiers soit 28 pour 2 équipes.

La Commission accepte l'engagement de cette équipe malgré l'effectif un peu juste et l'intègre dans la poule G du niveau 2.

Match n° 20731065 : Vicq sur Gartempe (3) È Thuré Besse (3) en poule C du 16/12/18 remis le 06/01/19

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (10/01/19 à 11h22) signalant avoir oublié de inscrire les personnes présentes sur le banc de touche à savoir : MM. Thierry GIRAULT (licence N° 1142419191) et Charly COLLET (licence N° 1110345652).

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FEMININ

Courriel du club de Boismé Clessé (10/01/19 à 9h42) signalant que toutes les rencontres de la 2^{ème} phase se dérouleront à 15h sur le stade de Boismé.



COUPE TASSIN

Match n° 21195623 : Châtelleraut Portugais (1) È Chauvigny (2) du 27/01/19

Match n° 21195626 : Nouaillé (1) È Stade Poitevin (2) du 26/01/19

En raison de la fixation d'un match en retard de Régional 2 : Chauvigny (2) . Stade Poitevin (2) le 27/01/19, les rencontres en rubrique sont remises à une date ultérieure à fixer.

Match n° 21195628 : Poitiers 3 cités (1) È Naintré (1) du 27/01/19

En raison de la fixation d'un match en retard de Régional 2 : Ruffec (1) . Naintré (1) le 26/01/19, la rencontre en rubrique est remise à une date ultérieure à fixer.

Matches maintenus à ce jour :

COUPE TASSIN : 1er tour le 27/01/19					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
3	FONTAINE LE COMTE (1)	R3B	MONTMORILLON (2)	R3C	
7	ST BENOÎT (1)	R3B	BUXEROLLES (1)	R2C	

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 6ème tour le 27/01/19					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
126	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D3B	MARIGNY ST LEGER (1)	D3A	
127	NEUVILLE (2)	D1	VICQ SUR GARTEMPE	D1	
128	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D4C	L'ENVIGNE (1)	D2A	
129	POITIERS ST ELOI (1)	D3C	BUXEROLLES (2)	D1	
130	ST BENOIT (2)	D3B	LUSIGNAN (1)	D1	
131	VERRIERES (1)	D2B	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	

Organisation du 6ème tour LD : 12 équipes

11 vainqueurs du 5ème tour +

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées du 5ème tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine :

Verrières (1)

Soit un nombre de matches au 6ème tour de 6

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.



Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

7ème tour : le 30/31 mars 2019, 5 matchs

6 vainqueurs du 6ème tour

3 équipes éliminées au 5ème tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine :

Brion St Secondin (1), Nord Vienne (1) et Valdivienne (1)

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées après le 5ème tour de la

Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine : Usson du Poitou (1)

1/4 de finale: le 18/19 mai 2019 :

5 vainqueurs du 7ème tour

3 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.

Antran (1), Nieuil l'Espoir (1) et Aailles en Châtellerauld (1)

1/2 finales: le 01/02 juin 2019

Finale : le samedi 16 juin 2019 à 19 h.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 21195589 : La Puye La Bussière (1) È Avanton (1) du 13/01/19

Non envoi de la FMI (vol de la tablette)

La commission a établi une feuille de match avec les informations fournies par l'arbitre et les deux clubs.

Dossier classé.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 4ème tour le 27/01/19					
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
match du 3ème tour à jouer le 27/01/19					
58	SAVIGNY L' EVESCAULT (1)	D5F	LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	
matchs du 4ème tour					
60	AVANTON (1)	D4A	ST LEGER DE MONTBRILLAIS (1)	D4A	
61	BONNES (1)	D5C	COUSSAY MIR (1)	D5A	
62	CHAMPAGNE (1)	D4D	COULOMBIERS (1)	D4D	
			VERNON (1)	D5E	
63	CHAMPIGNY (1)	D4A	JARDRES (1)	D4B	
64	CHATAIN (1)	D4D	LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	17/02/19
			SAVIGNY L' EVESCAULT (1)	D5F	
65	LES ROCHES - LA VILLEDIEU (1)	D4C	MAZEROLLES / LUSSAC (1)	D4D	



Organisation du 4ème tour JR : 12 équipes

11 vainqueurs du 3ème tour

1 équipe éliminée du 4ème tour de la Coupe Louis David : Jardres (1)

Soit un nombre de matches au 4ème tour de 6

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

5ème tour : le 30/31 mars 2019, 4 matchs

6 vainqueurs du 4ème tour

2 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David : Moncontour (1) et Sommières St Romain (1)

1/4 de finale : le 18/19 mai 2019

4 vainqueurs

3 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David : Adriers (1), Bonneuil Matours (1) et Croutelle (1)

1 équipe éliminée après 4ème tour de la Coupe Louis David : Poitiers Gibauderie (1).

1/2 finales : le 01/02 juin 2019

Finale : le dimanche 16 juin 2019.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 21195606 : Sommières St Romain (2) È Valdivienne (3) du 13/01/19

Confirmation de réclamations d'après match du club de Sommières St Romain (13/01/19 à 23h09)

Réclamation sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Valdivienne (3) ayant joué en équipes supérieures la dernière rencontre officielle, le règlement n'en n'autorisant aucun.

La Commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en première instance,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Valdivienne puisqu'elle a été signée par les deux clubs sur la feuille de match.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par les équipes (1) et (2) de Valdivienne les 15 et 16/12/18, qu'un joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé avec l'équipe (2) de Valdivienne le 16/12/18 (M. LANNEAU Michel).

Considérant que en application de l'article 149 des RG de la FFF, **l'équipe de Valdivienne (3) est en infraction avec les dispositions réglementaires** en conséquence lui donne match perdu par pénalité et dit **l'équipe de Sommières St Romain (2) qualifiée pour la suite de la compétition.**

Les droits de réclamation seront débités (38") au club de Valdivienne.

Dossier classé.

Match n° 21195600: Avanton (2) È Beaumont St Cyr (5) du 13/01/19

Annotation au verso de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage.



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5ème tour le 27/01/19

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
55	BEAUMONT ST CYR (5)	D6C	POITIERS BEAULIEU (1)	D6E	
56	MILLAC (1)	D6F	VILLENEUVE (1)	D6E	
57	SAVIGNE (1)	D6G	PERSAC (1)	D6F	
58	SMARVES (2)	D6E	MONTHOIRON (1)	D6C	
59	SOMMIERES / ST ROMAIN (2)	D6G	JOURNET (1)	D6F	
60	VOUZAILLES (1)	D6H	ST REMY SUR CREUSE (1)	D6B	

Organisation du 5ème tour MR : 12 équipes.

8 vainqueurs du 4ème tour
4 équipes éliminées de la Coupe Jolliet-Rousseau

Soit un nombre de matches au 5ème tour de 6

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: le 18/19 mai 2019 :

6 vainqueurs du 5ème tour

2 équipes éliminées de la Coupe Jolliet-Rousseau : Châtelleraut Réunionnais (1)
et Ouzilly / Colombiers (1)

1/2 finales: le 01/02 juin 2019

Finale: le samedi 15 juin 2019 à Poitiers (stade Rébeilleau).

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 21195600 : Avanton (2) . Beaumont St Cyr (5) du 13/01/19 en Challenge Marcel Renaudie

DIVERS

Courriels des clubs de Cenon sur Vienne, Champigny, Lhonnaizé, Loudun et Savigny l'Evescault :
Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Brion St Secondin :
Pris note

Courriel du club de Marigny :
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 12 et 13/01/19

- **3ème avertissement :**

Challenge Marcel Renaudie : Match n° 21195600 : Avanton (2) . Beaumont St Cyr (5)
Match n° 21195604 : Poitiers Beaulieu (1) . Vouneuil sur Vienne (2)

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE****Rencontres des 12 et 13/01/19****Dossier en instance :**

Coupe Jolliet Rousseau : Match n° 21195592 : Vernon (1) . Coulombiers (2)
FMI non parvenue

Dossier classé :

Coupe Jolliet Rousseau : Match n° 21195589 : La Puye La Bussière (1) . Avanton (1)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

**Prochaine réunion : le mercredi 23 janvier 2019 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE**